

DEPARTEMENT DE LA CHARENTE
**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 24 NOVEMBRE 2022

Délibération n°2022.11.147.B

Entretien du site des sources de la Touvre - Convention de mise à disposition du service technique - Espaces verts de la commune de Touvre au profit de GrandAngoulême

LE VINGT QUATRE NOVEMBRE DEUX MILLE VINGT DEUX à 17 h 30, les membres du Bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : 18 novembre 2022

Secrétaire de Séance: Pascal MONIER

Membres en exercice: **28**

Nombre de présents: **26**

Nombre de pouvoirs: **0**

Nombre d'excusés: **2**

Membres présents :

Michel ANDRIEUX, Eric BIOJOUT, Xavier BONNEFONT, Michel BUISSON, Gérard DESAPHY, Gérard DEZIER, François ELIE, Jean-Jacques FOURNIE, Maud FOURRIER, Bertrand GERARDI, Hélène GINGAST, Thierry HUREAU, Francis LAURENT, Jean-Luc MARTIAL, Pascal MONIER, Isabelle MOUFFLET, François NEBOUT, Dominique PEREZ, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Anne-Marie TERRADE, Philippe VERGNAUD, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU, Hassane ZIAT

Excusé(s):

Michel GERMANEAU, Michaël LAVILLE

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

016-200071827-20221124-2022_11_147B-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 07/12/2022

Affichage : 08/12/2022

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 24 NOVEMBRE 2022

**DÉLIBÉRATION
N° 2022.11.147.B**

EAU

Rapporteur : Monsieur LAURENT

ENTRETIEN DU SITE DES SOURCES DE LA TOUVRE - CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE TECHNIQUE - ESPACES VERTS DE LA COMMUNE DE TOUVRE AU PROFIT DE GRANDANGOULEME

Au titre de sa compétence « eau potable », GrandAngoulême a acquis les parcelles constituant le périmètre de protection immédiate du captage du « Bouillant », une des trois résurgences de la Touvre. Cette source est actuellement la principale ressource pour alimenter en eau potable le tiers de la population départementale.

Dans le cadre d'une convention de mise à disposition de service, GrandAngoulême souhaite poursuivre l'entretien de ce site par le service technique-espaces verts de la commune de Touvre.

Le projet de convention qui vous est soumis précise donc :

- le contenu des missions qui seront confiées au service technique-espaces verts de la commune de Touvre ;
- que GrandAngoulême remboursera à la commune de Touvre les frais de fonctionnement du service pour le travail réalisé ;
- que la convention est conclue pour une durée de 4 ans (2023-2026),
- que le montant annuel estimé est à hauteur de 18 000 € HT.

Je vous propose :

D'APPROUVER la convention de mise à disposition du service espaces verts de la commune de Touvre au profit de GrandAngoulême pour l'entretien du site des sources de la Touvre ci-jointe ;

D'AUTORISER Monsieur le Président ou toute personne dûment habilitée à signer cette convention ainsi que l'ensemble des actes afférents.

Pour : 26
Contre : 0
Abstention : 0
Non votant : 0

**APRES EN AVOIR DELIBERE
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE**